



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Manche
 Commune de POILLEY sur le Homme - 50220

**COMPTE-RENDU
 des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 30 juin 2020

Nombre de conseillers
 en exercice : **15**

Date de convocation :
 23 juin 2020
Date d'affichage :
 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 30 juin à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Membres présents : 15 > VIEL Pierre-Michel, BOURGEOIS Ericka, DUVAL Sarah, PAUTRET Hervé, JOUIN Stéphane, BOSSARD David, GUESDON Sébastien, GUESNON Magalie, GAZEAU Chantal, THIERY Daniel, SAVONA André, DATIN Philippe, DECOENE Bernard, FAROUAULT Yvon, VALLET Sylvie.

Membre représenté :
Membres absents :

Secrétaire : Chantal GAZEAU

Le compte-rendu de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :
 - Approbation du tableau indemnitaire du maire et des adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du tableau indemnitaire du maire et des adjoints élus en 2020 (délib 2020-21)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'accorder 9% correspondant à l'indemnité des adjoints lors de sa séance du 9 juin 2020. Le Maire ayant, suivant la loi, le maximum soit 40.3% pour une population de 500 à 1 000 habitants.

M. le Maire explique que lors de cette séance, le tableau récapitulatif des indemnités aurait dû être validé également. Il propose au conseil municipal d'approuver ce tableau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE le tableau** détaillé ci-dessous

Nom	Fonction	Taux	Montant brut
VIEL Pierre-Michel	Maire	40,3%	1 567,43 €
VALLET Sylvie	1ère adjointe	9%	350,05 €
GAZEAU Chantal	2ème adjointe	9%	350,05 €
SAVONA André	3ème adjoint	9%	350,05 €

Budget commune : adoption du budget communal 2020 (délib 2020-22)

M le Maire présente le projet de budget 2020 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 1 243 156,60 €
- en investissement à 134 437,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2020.

Budget communal 2020 / taux de la fiscalité communale (délib 2020-23)

M le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (fiche 1259). Pour rappel, les taux sont actuellement les suivants : TH = 8,71 %, TFB = 11,34 % et TFNB = 22,02 %.
M le Maire propose que nous maintenions aux valeurs actuelles les taux d'imposition communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE le maintien des taux actuels pour l'année 2020, à savoir :
TH = 8,71 %, TFB = 11,34 % et TFNB = 22,02 %.

Subventions 2020 : (délib 2020-24)

Le conseil municipal est invité à discuter des subventions qu'il souhaite attribuer pour l'année 2020, au vu des demandes présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Club du 3 ^{ème} âge de Poilley : 150 €	Coopérative scolaire de Poilley : 200 €
Amicale des pompiers de Ducey : 100 €	Amis du Barrage : 100 €
Joggeurs de Ducey : 250 €	Donneurs sang Sud-Manche : 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide la subvention suivante pour l'année 2020 :

Union sportive de Ducey : 250 €

Associations des parents et amis d'enfants et d'adultes inadaptés : 50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre, décide la subvention suivante pour l'année 2020 :

Société de chasse de Poilley : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide la subvention suivante pour l'année 2020 :

Comité des fêtes de Poilley : 150 €

Divers :

- Mail de M. OLIVIER

La secrétaire de mairie donne lecture du mail de M. Olivier reçu le 29 juin 2020 dont les formulations sont agressives. Le conseil décide de réitérer que la délibération n°... de 2017 sera respectée intégralement des deux cotés ou pas du tout.

- Embauche

M. le Maire indique que la commune va procéder au recrutement d'un agent pour 8h par semaine, soit 2h/jour pour la garderie et le transport scolaire. Ce temps sera annualisé.

- Site internet

Bernard DECOENE indique que le groupe de travail continu ces recherches et souhaite retenir un prestataire dans leur réunion du 7 juillet 2020.

Prévision de mise en place du site : fin octobre 2020

- Gestion de la salle communale

La gestion de la salle de convivialité sera désormais assurée par Sylvie VALLET.

Les tarifs seront revus dans la séance du conseil municipal qui aura lieu fin août 2020.

Sylvie VALLET demande l'acquisition d'un petit congélateur pour les locataires.

- Conseil d'école

Chantal GAZEAU donne les inscriptions à la date du jour pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- Travaux de maintenance

Une vérification de toutes les prises électriques devra être effectuées pour constater la conformité ou non de celles-ci.

La connectique de la LiveBox Orange semble poser de nouveau problème à l'école.

- Prochaine réunion du conseil municipal

M. le Maire indique que la prochaine réunion du conseil se déroulera le 22 juillet 2020 à 20h00.

La séance est terminée à 23h15.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

Le secrétaire de séance : Chantal GAZEAU

<i>Pierre-Michel VIEL</i>	<i>Sylvie VALLET</i>	<i>Chantal GAZEAU</i>	<i>André SAVONA</i>
<i>Ericka BOURGEOIS</i>	<i>David BOSSARD</i>	<i>Philippe DATIN</i>	<i>Bernard DECOENE</i>
<i>Sarah DUVAL</i>	<i>Yvon FARROUULT</i>	<i>Sébastien GUESDON</i>	<i>Magalie GUESNON</i>
<i>Romain JACQUETTE</i>	<i>Stéphane JOUIN</i>	<i>Hervé PAUTRET</i>	